

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Gallegre

*En argent 4 L
en bled 36 quarterons, 18 quarterons
de froment & 18 d'orge*

*Elle ne dérive ni de Dixmes ni
de censés ni d'aucuns droits
seigneuriaux*

*Il y a eu quelques donations à
l'école*

*tout ce que la pension peut
valoir quand la grainière est à bon
tout peut aller aux environs de
1000 L*

Citoyens

*Je vous prie d'agréer mes
Respects les plus profonds
& les vœux que s'adresse à
l'Étre Suprême pour la
conservation de vos personnes
& de notre chère Patrie*

*Je vous salue fraternellement
Jean Pierre Rubattel
Maître d'École à
Vallières Sous Rance 1799*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

L'Abergement et Sergey

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village les Deux Communes

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune de L'Abergement et Sergey

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

L'Aberg Rance: L'Abergement et Sergey

d. District

Dorbe

e. Canton

Lement

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Les maisons du Ressort de L'Abte. de L'Abergement
sont distantes de 1/4 d'heure de celle de Sergey toute aux villages.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Les villages petit hameau de la Maison faisant partie commune avec la Bergement

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Le hameau est éloigné d'un 1/4 d'heure de L'Abergement

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*L'Abte. de L'Abergement est composé de 58 Enfants
Dorbe & Vallières En Janvier 3
Celle de Sergey de 12 Enfants*

129.64

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? Les écoles circonvoisines sont éloignées de l'abergement et sergent les uns de 3/4 lieues, les autres d'une lieue de distance

a. Leurs noms. Rance, Valeyre, les Oles, Lignerole, Monchevant, Baumes

b. Leurs distances réciproques. Il n'y en a de rapprochées que Rance & Valeyre les autres sont à une lieue de distance

I I.

INSTRUCTION

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? on y enseigne à lire à prier Dieu à écrire les principes de la Religion, de la ritmétique le champ des Baumes

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Toute l'année dans les deux endroits et même le jour du dimanche d'abergement de la Pique à la St Martin

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? La fabeeth de vulgairment, Palotte la Bible, le Catechisme de charité de Laubagne; un recueil des passages de l'écriture St; les Baumes de Davie; Les Cantiques Révés

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? il n'y a d'autres préceptes que ceux que le Regent donne sur les disputes sur la dignité de la doctrine et les bonnes manières qui ne sont pas aussi bien observés qu'il le devrait

9°. Durée de l'école chaque jour? L'école dure de 8 heures à 11 heures à l'abergement il court ensuite à sergent ou il fait une école de 11 heures puis il retourne à l'abergement ou il en fait une autre de 8 heures à 11 heures

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? Tout les enfans la plupart d'un âge différent ne sauroient être distribués ou classés dans une même école

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Regent? & de quelle manière? C'est devant le Pasteur d'après le Code de l'Instruction examinant les aspirants à la Régence sur le nombre et choisissant ceux qui sont les plus capables

b. D'où est-il? qui présentait aux Balleys? C'est devant le Pasteur et le Ballif établis soit celui qui soulevait sans Bayard qui présentait aux Balleys

c. Son nom. En lui accordant l'apostrophe, aujourd'hui la même opération se fait par le Pasteur, mais il est sans nomination au Conseil d'éducation

Priget - établi à Lausanne qui choisit et présente les noms qui lui sont proposés

(3)

d. Son âge. 25 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Marie point d'enfants

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Je puis environ deux mois d'abergement

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Il a été Regent à Orget environ 3 ans et demi puis d'acte établi à l'industrialisation

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? que d'être professeur et d'être régisseur à l'abergement

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? Il a 64 élèves dans les deux écoles de sergent et la bergement

a. En hiver, } tant garçons que filles

b. En été, } soit garçons ou filles. En hiver le nombre est compris en été il n'est peut pas jugé

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. Il possède un petit jardin & un mor ceau de terrain de la commune. Ces semences d'environ un quart d'aron

a. Possède-t-elle de pareils fonds? Non

b. Quelle en est la valeur? Sur et l'autre ne sont pas de grandes valeurs et il n'y a pas de quoi en tirer quelque chose

c. Source des revenus. Il n'y en a point

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? Il n'y a aucun prix fixe pour l'école puis qui ne paie rien pour être admis

15°. Bâtiment de l'école. La maison de commune

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? Ce bâtiment est vieux et en assez mauvais état

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? Il n'y a qu'une seule chambre pour l'école et une autre pour le logement du Regent avec une cuisine - à sergent

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? Il n'y a pas de lieu public pour l'école, il loue la maison commune, il n'y a pas de lieu public pour l'école, il loue la maison commune, il n'y a pas de lieu public pour l'école, il loue la maison commune

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. Le bâtiment de l'école appartenant à la commune la commune le maintient

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ce qui a été dit des écoles et de la pension de l'agent est évidemment que le même instituteur est établi pour les deux écoles de Labergement et de Serrey.

Ledit Agent fait un précis public de l'état des écoles dans les communes de Labergement et de Serrey.

Il faut encore pendant les 5 mois d'absence des leçons aux plus grands de ses districts des deux villages dans la Chambre d'École de Labergement des leçons de lecture jusqu'à 10 heures. On appelle vulgairement ces leçons "Veillées"; ces leçons consistent sur l'écriture, l'orthographe, la religion, etc. bien fréquentées.

*Charles Ferdinand Nagel
Agent de Labergement*

*Grasset Agent National
Ce 21 Mars 1799.*

Labergement

131
65

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Lignerolle

Village

Commune de Lignerolle

De Lignerolle

Orbe

Du Leman

rassemble tout dans le village excepté quelques maisons foraines indiquées ci-dessous

Maisons foraines.

La Besonne, Montlongi, petit moulin, une 1/2 lieu; Plan de laillio maison 1/2 de lieu, Chante-Merle maison 1/2 de lieu, Les Dallay 2 maisons 1/2 de lieu, Versé 2 maisons 1/2 de lieu.

Voyez l'article ci-dessus

Il n'y a qu'un endroit